

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectifs Bassines non merci 79



Julien Le Guet RELAXÉ ! Mais le tribunal de Niort ne reconnaît pas le droit de s'exprimer librement et de dénoncer l'inacceptable !

Le 17/04/2025

Le collectif Bassines Non Merci se félicite de la relaxe de Julien Le Guet, co-porte parole du mouvement contre les bassines, prononcée ce jour par le tribunal correctionnel dans le cadre du procès en diffamation intenté par M. Vestieu, colonel de gendarmerie.

Pour rappel, ce procès visant Julien concernait un tag anonyme inscrit le 1er mai 2023 devant la gendarmerie de Niort, lors de la manifestation de la Journée internationale des travailleurs et dans un contexte tendu, marqué par une répression croissante du mouvement contre les mégabassines. Ce tag avait simplement rendu hommage aux blessé-es de Sainte-Soline et rappelé la réalité des violences pratiquées par les forces de l'ordre, commanditées par certaines personnalités – et dont M. Vestieu fait partie. Ce dernier avait choisi de porter plainte, espérant sans doute faire taire une critique légitime et étayée. On rappellera que M. Vestieu s'est payé cette procédure et les services de l'extrême Me Bosselut aux frais de l'État. Encore une dépense inutile d'argent public pour une répression à tout va.

Aujourd'hui, près de deux ans après, l'actualité nous confirme la nécessité et la légitimité de ce tag, qui appelle à ce que des poursuites pénales soient engagées contre les responsables des mutilations de nos camarades :

- Le Procureur du tribunal de Rennes, qui était chargé de l'enquête sur ces responsabilités pénales, a été muté il y a un an et nous n'avons toujours aucune nouvelle des plaintes et expertises lancées il y a 2 ans [1] ;
- La situation de Rémi Fraisse est un précédent dont on doit tirer des enseignements : après les non-lieu systématiquement prononcés par les juridictions françaises, la CEDH a condamné la France pour atteinte aux droits à la vie ! [2]



Tag devant La gendarmerie de Niort- 1er mai 2023

Monsieur comparait pour un tag. " Pour Serge et les 200 blessés de Ste Soline, Dubée, Vestieu, Darmanin, en prison "



Extrait du procès de Julien Le 07/02/25 dessiné par @myster.ty & avec le soutien de @msde.association

Aujourd'hui, **la décision du tribunal vient affirmer que l'infraction est caractérisée mais que les pièces du dossier ne permettaient pas d'imputer l'infraction à Julien.**

Qu'en est-il de la liberté d'expression ? De la légitimité de demander à ce que des poursuites pénales soient engagées, à ce que les responsables de ce "maintien de l'ordre" désastreux le 25 mars 2023 soient confondus ? À Niort, visiblement, cela ne compte pas !

Ce jugement est évidemment une victoire, mais il laisse un goût amer, tant il semble faire abstraction des droits fondamentaux. À croire qu'une loi spéciale rendant ces droits inapplicables dans les Deux-Sèvres nous aurait échappé...

Pour nous, il est clair que s'exprimer librement et dénoncer les dérives autoritaires et la responsabilité de certaines personnalités sur la politique de maintien de l'ordre dans un conflit sur un enjeu aussi crucial qu'est l'eau n'a rien d'un délit et ne devrait même pas être poursuivi. C'est au contraire l'essence même de la démocratie à travers le respect des libertés fondamentales permettant ainsi le débat public.



Nous remercions toutes les personnes, collectifs, syndicats, citoyen·nes, élu·es, avocat·es et particulièrement les témoins (la maman de Serge, Lisa Belluco, un observateur des libertés et violences policières) qui ont apporté leur soutien à Julien et au combat collectif que nous portons ensemble.

Notre mobilisation ne faiblira pas. Le combat continue. L'eau est un commun, les libertés d'expression et de manifestation sont un droit et nous continuerons à les défendre, partout, avec conviction, détermination et solidarité.

No Bassaran !

Site : www.bassinesnonmerci.fr

Télégram : @STOPmegabassines

Facebook : @bassine.nonmerci.5

Bluesky : @bassinesnonmerci.bsky.social

